CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): MME SABINE BERNASCONI

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 13 Décembre 2019

OBJET : Autorisation d'occupation à titre temporaire du domaine départemental de l'Etang des Aulnes par la Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre et d'Animation.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Décembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser:

- l'occupation et l'utilisation temporaires du domaine départemental de l'Étang des Aulnes par la fédération nationale des compagnies de théâtre et d'animation du 22 au 29 février 2020,
- l'application d'une redevance de 1 000 € montant dérogatoire à la grille de référence établie par la délibération n°117 du 31 mars 2017 relative aux principes de gestion et conditions financières des autorisations d'occupation temporaire des locaux et des domaines départementaux et fixant les tarifs des autorisations d'occupation temporaire du domaine public et privé du Département,
- la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention d'occupation temporaire correspondante fixant les modalités et les conditions financières de cette occupation, dont le projet est joint en annexe au rapport.

La recette sera imputée au chapitre 70 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

> Signé Nathalie Tarrisse Directrice des assemblées